

Bien se nourrir



Les actions de la CCLVD en faveur d'une alimentation saine et locale

La promotion de l'agriculture biologique

Nos actions en faveur de l'agriculture biologique soutiennent l'efficacité de nos actions sur la qualité de l'eau potable et contribuent à la généralisation d'une alimentation saine sur le territoire. Dans ce domaine, la Communauté de communes s'est fixée comme objectif d'actionner tous les leviers dont les effets sont positifs à la fois pour les agriculteurs volontaires et la collectivité.

L'approvisionnement des restaurants scolaires

Depuis le 1er janvier 2022, les cantines publiques ont l'obligation de proposer au moins 20% de produits biologiques dans leurs menus. Cette réglementation ouvre aux agriculteurs locaux l'opportunité d'approvisionner les restaurants scolaires en

produits bio issus de leurs fermes. C'est toute une organisation à revoir au niveau des cantines, mais le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ?

La vente directe de produits alimentaires

La Communauté de Communes soutient les circuits courts qui permettent de mettre en relation producteurs et consommateurs sans intermédiaire. C'est aussi une façon de favoriser une alimentation basée sur des produits frais et de saison, et de recréer du lien avec nos agriculteurs locaux.

Vous trouverez ici des cartes localisant :

[Les agriculteurs du territoire qui pratiquent la vente directe de leurs produits à la ferme](#)

[Les points de vente de produits bio](#)

N'hésitez pas à compléter ces cartographies participatives si votre producteur préféré n'y figure pas encore !

Le saviez-vous ?

1,8%

C'est le pourcentage des surfaces agricoles cultivées en bio en 2021 sur le bassin d'alimentation des captages (voir la page [Préservation de la qualité de l'eau potable](#)), soit 76 hectares. L'objectif est de rattraper la moyenne nationale (10,3 % en 2021) en favorisant notamment les cultures biologiques de céréales (blé, épeautre, maïs...), de betteraves à sucre, de colza, de tournesol ou de lentilles.